

Filière djihadiste de Lunel : une relaxe et jusqu'à sept ans de prison pour les cinq prévenus

vendredi 13 avril 2018, par [Thémis](#)

Les cinq habitants de Lunel, ville de l'Hérault devenue symbole de la contagion du phénomène djihadiste, étaient jugés pour association de malfaiteurs terroriste. Quatre hommes ont été condamnés ce vendredi à des peines allant jusqu'à sept ans d'emprisonnement et un cinquième a été relaxé, à l'issue du premier procès de la filière de Lunel, commune de l'Hérault dont une vingtaine de jeunes étaient partis faire le djihad en Syrie.

Le tribunal correctionnel de Paris a considéré que deux d'entre eux, Hamza Mosli et Jawad Salih, par leurs discours et leur diffusion de la propagande du groupe djihadiste Etat islamique, avaient encouragé les départs en Syrie. Ils ont été condamnés respectivement à sept et cinq ans.

Le parquet avait requis la plus forte peine, neuf ans de prison, contre Hamza Mosli, 29 ans, pour son rôle « déterminant » dans la diffusion de la propagande djihadiste et le départ de Lunellois entre 2013 et 2014. Contre l'autre « sachant », Jawad Salih, 34 ans, soupçonné d'avoir « incité » au djihad en Syrie au cours d'« assises religieuses », l'accusation avait demandé sept ans de prison, avec incarcération immédiate, et une peine de sûreté des deux tiers.

La défense de ces deux hommes avait elle exhorté le tribunal à ne pas leur faire porter le poids du départ d'une vingtaine de jeunes de cette commune de l'Hérault pour la Syrie.

Source : Le Parisien

Auteur : La Rédaction

Date : 13/04/18